

# RID



## **Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)**

**Edition 2007**

Editeur :  
Organisation Intergouvernementale  
pour les Transports Internationaux Ferroviaires (OTIF)

Imprimé et publié en langue française par FORM-EDIT



**FORM-EDIT**

5, rue Janssen, BP. 25, 75921 PARIS CEDEX 19  
Tél. + 33 (0)1 42 01 49 49 - Fax + 33 (0)1 42 01 90 90  
e-mail : [formedit@formedit.fr](mailto:formedit@formedit.fr)  
web : <http://www.formedit.fr>

# NOTE DE L'EDITEUR

## TEXTES INTERNATIONAUX

Ce classeur comprend, à partir de l'onglet « RID », le « Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) » en langue française, version applicable à partir du 1er janvier 2007.

## TEXTES NATIONAUX

Ce texte international est souvent complété localement par des prescriptions complémentaires :

Pour la France, il s'agit de l'arrêté RID du 5 juin 2001 modifié. Un arrêté modificatif devrait paraître afin de refléter les modifications 2007 du RID. Cet arrêté n'est pas encore paru à la date d'impression du RID 2007.

L'arrêté consolidé sera fourni ultérieurement aux clients français, en tiré à part perforé, pour mise en place en début d'ouvrage, devant l'onglet RID.

Nous invitons les utilisateurs des autres états membres de la COTIF à se procurer auprès de leurs autorités locales les textes complémentaires éventuels.

L'arrêté français peut être obtenu auprès de la Direction des Journaux Officiels, 26 rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15, ou auprès de FORM-EDIT (coordonnées en page précédente).

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans cet ouvrage, faite sans l'accord écrit de l'auteur ou de ses ayants droit, constituerait une contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Seules sont autorisées, d'une part les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve d'indiquer le nom de l'auteur et la source, « les analyses ou courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information ». (Loi du 1.07.92, Code de la propriété intellectuelle - Art. L 122-4, L 122-5, L 335-2 et suivants, et Code pénal - Art. 425 et suivants)

© 2006 FORM-EDIT  
Imprimé en France

ISBN : 2-912280-41-9